Vendredi 23 Octobre 2015 **l'union**

Politique

Opération de révision des listes électorales

La surenchère du FOPA et l'UFA?

J.K.M

Libreville/Gabon

Loin de l'attitude des membres de la Convention des partis démocrates et républicains de l'opposition, les responsables de l'Union des forces de l'alternance (UFA) et ceux du Front de l'opposition pour l'alternance (FOPA) semblent s'être engagés dans une voie sans issue.

DEPUIS quelque temps, le débat politique national semble s'être focalisé autour de la participation de l'opposition gabonaise au processus de révision des listes électorales. Un débat presque toujours récurrent à l'approche d'une échéance électorale et, à chaque fois, assujetti à la satisfaction d'un certain nombre de préalables censés, selon les ténors de l'opposition, garantir la transparence électorale.

Cette année encore, la tradition semble être respectée. Pour preuve, au sortir de leur rencontre avec le ministre de



Quelques membres du Fopa et de l'UFA lors de leur rencontre avec le ministre de l'Intérieur, mardi dernier.

l'Intérieur, mardi dernier, les dirigeants des partis membres de l'Union des forces de l'alternance (UFA) et ceux du Front de l'opposition pour l'alternance (FOPA) n'ont pas dérogé à la règle. Réclamant, par le biais du président en exercice de l'UFA, Pierre-Claver Maganga Moussavou, la satisfaction de dix points arrêtés, à l'entendre, de commun accord, par l'opposition gabonaise dans son ensemble, à la suite de la réunion tenue avec le ministre de l'Intérieur, le vendredi 2 octobre

dernier. Appelant, de fait, leurs partisans à ne pas aller s'inscrire sur les listes électorales.

Bien que la démarche de l'opposition peut paraître légitime, elle ne suscite pas moins certaines interrogations. D'autant qu'elle contribue à alimenter, dans une partie de l'opinion, la confusion sur la nature réelle de l'opération initiée par les autorités de l'avenue de Cointet. En ce sens que, selon les dispositions légales en vigueur, celle-ci ne s'adresse qu'aux



Les électeurs vont-ils bientôt consulter les listes électorales?

compatriotes ayant acquis l'âge légal de s'inscrire, pour la première fois, sur les listes électorales ou ceux désireux, pour des motifs divers, de changer de lieux de vote. Autrement dit, il ne s'agit, ni plus ni moins, que d'une opération administrative de révision des listes électorales, prévue annuellement dont la période est fixée par voie réglementaire. Rien à voir avec une refonte totale des listes comme pourraient le laisser croire les propos de l'édile de Mouila. C'est dire que, si l'UFA et le FOPA persistent dans cette voie, ils pourraient délibérément se voir priver de l'apport des jeunes électeurs. Toute chose que semble réprouver les responsables des formations politiques membres de la Convention des partis démocrates et républide l'opposition (CPDRO). Lesquels, à ce qu'il semble, ont donné leur accord au processus initié par le ministère de l'Intérieur. Aidés en cela par une autre frange d'opposants, convaincus que les préalables posés par l'UFA et le FOPA pouvaient être examinés au terme dudit processus, ou à une occasion. La réprobation des membres de la CPDRO est d'autant plus pertinente que, selon certaines indiscrétions, ils estiment qu'en l'état actuel de la conjoncture économique de notre pays, le gouvernement ne pourrait, dans le meilleur des cas, que satisfaire moins de la moitié des dix points de revendication émis par leurs collègues.

C'est à croire que, Maganga Moussavou et les autres tenants du non semblent s'être engagés volontairement dans une voie sans issue, faite plutôt de surenchères. Une voie irréaliste qui, à la longue, pourrait s'avérer contre-productive. Car, il y a fort à parier que, comme les années précédentes, ils finiront par envoyer leurs représentants dans commissions différentes d'enrôlement.

Conseil d'Etat

Les promus désormais en poste

SM

Libreville/Gabon

NEUF hauts magistrats nouvellement promus Conseil d'Etat ont été installés dans leurs fonctions, mercredi, au siège de ladite Cour, à la faveur d'une audience solennelle présidée par Martin Akendengue, le premier président de cette juridiction. Parmi ceux-ci le président de chambre, le commissaire général adjoint, le conseiller d'Etat, le commissaire à la loi et le greffier en chef adjoint.

Occasion pour le commissaire général à la loi, Mme Henriette Mengue, de prodiguer quelques conseils à l'endroit des promus. «Je sais que vous saurez aborder avec



Les magistrats nouvellement promus.

la compétence et le sens des responsabilité qui vous caractérisent ce nouveau cap dans votre carrière. Mais, quelques soient vos mérites ou vos expériences passées (...), l'exercice de vos nouvelles fonctions aux facettes si variées, marquera une rupture profonde avec vos repères anciens. La polyvalence est la règle dans cette institution», a-t-elle souligné au cours de son réquisitoire. Et de poursuivre : «Vous siégerez en formation contentieuse pour trancher



Ils étaient douze à prêter serment.

les litiges qui opposent les agents publics, les citoyens à l'Etat».

Il faut souligner que neuf nouveaux magistrats issus de l'École nationale de la magistrature et, un magistrat recruté, tous récemment

affectés au Conseil d'Etat, ont officiellement intégré cette juridiction au cours de la même audience. Dans le cadre de leur serment, tous ont, tour à tour, juré "de remplir consciencieusement leurs fonctions, de respecter scruAu nouveaux magistrats, le commissaire général à la loi s'est adressé en ces termes : «Le juge que vous êtes devenu est d'abord et avant tout porteur de légalité et chercheur de vérité. Il vous faut donc connaître la loi, c'est-à-dire, la découvrir dans un commerce patient et modeste des multiples interprétations qui sont données. il ne suffit pas de connaître la loi, il faut l'appliquer de manière pertinente, neutre, impartiale. Vous devez être des professionnels compétents, indépendants, prestigieux, respectant les valeurs inscrites dans votre ser-

puleusement la loi, de garder

religieusement le secret des délibérations et de se

conduire en tout, en digne et

loyal magistrat".

ment de juge».

Obsèques de Jules Mba Bekale

L'illustre disparu inhumé mercredi à Libreville

AN

Libreville/Gabon

DECEDE le 12 octobre dernier, à Libreville, des suites d'une maladie, l'ambassadeur dignitaire et ancien député-maire du arrondissement de Libreville pour le compte du Rassemblement des bûcherons (RNB), Jules Mba Bekale, a été conduit à sa dernière demeure, mercredi dernier, à sa résidence du quartier Terre-nouvelle.

Après une messe dite pour le repos de son âme en l'église Saint Pie X, la veille, le cortège funèbre a pris, ensuite, la direction du domicile familial où plusieurs de

les amis de lutte de Jules Mba Bekale lors de ses Obsèques. ses proches lui ont rendu un dernier hommage, souvent, dans une atmosphère dominée par une forte émotion. Comme l'a si bien rappelé

l'un de ses fils, Marcel

Nkoghe Mba, dans son orai-

son funèbre, l'homme a été un fervent collaborateur de feu le président Léon Mba. A l'en croire, "Jules Mba était l'un des artisans de l'instauration de la démocratie et du multipartisme au Gabon, aux



La dépouille de Jules Mba avant sa mise en terre.

côtés de Paul Mba Abessole et de bien d'autres."

De l'illustre disparu on retiendra beaucoup de choses. Né le 15 mars 1922, au village Mvam z'amane dans le département du KomoMondah, Jules Mba Bekale fit ses études primaires à l'École Mont-Fort de Libreville où il obtint le Certificat d'études primaires indigènes (CEPI). Puis, il poursuit ses études à l'École des

cadres de l'AEF à Brazzaville au Congo, avant d'être admis en stage à l'École nationale de la France d'Outre-Mer d'où il sortira nanti de plusieurs diplômes. Aussi, occupera-t-il plusieurs postes dans l'administration gabonaise. Une longue carrière ponctuée par des fonctions diplomatiques et politiques. Amoureux du sport, notamment de football, l'homme a joué dans Olympique sportif de Libreville (OSL), équipe mythique de la capitale, avant d'en devenir, quelques années plus tard, son prési-

dent en 1969. Jules Mba Bekale qui était un grand croyant (chrétien) laisse une famille nombreuse.